





Les entreprises s'engagent avec les salariés

Le 2 décembre 2014 a été signé une convention pour la période 2015-2019 portant sur l'emploi des fonds issus de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) entre l'Etat, représenté par Sylvia Pinel, Patrick Kanner, Christian Eckert et Myriam El Khomri, et Bernaud Gaud, président du conseil de surveillance de l'UESL-Action Logement (ex 1% Logement), Jean-Baptiste Dolci, vice-président, et Pierre-Yves, Thoreau, directeur général.

Cette convention s'inscrit dans un contexte économique difficile, où l'accès ou le maintien dans le logement n'est pas systématiquement garantie par un emploi, et inversement. Elle fixe comme objectif commun d'"**améliorer les conditions de logements des ménages, notamment des salariés du secteur privé, pour favoriser leur accès à l'emploi et aussi participer à leur redonner du pouvoir d'achat**".

Les engagements portent ainsi sur :

- le **soutien à la production de logements abordables** : une enveloppe de 6,8 milliards d'euros y sera consacré d'ici 2019, soit 600 000 logements sur 5 ans (590 000 HLM, 10 000 logements intermédiaires).
- l'**accompagnement des salariés à un parcours résidentiel et professionnel** : et plus particulièrement les jeunes actifs, salariés en mobilité professionnelle ou ceux rencontrant des difficultés d'accès ou de maintien dans le logement. Cet accompagnement se traduira notamment par des aides.
- la mise en place d'un **nouveau dispositif de sécurisation locative** au 1er janvier 2016, en remplacement de la Garantie des Risques Locatifs (GRL), s'adressant en priorité aux salariés précaires ou entrant en emploi.
- la **contribution au financement de la rénovation urbaine** : avec le maintien du financement du premier programme national de rénovation urbaine (PNRU) et la définition des modalités de financement du Nouveau PNRU. "*Les financements d'Action Logement pour ce NPNRU seront composés de prêts à hauteur de 40 % environ, tout en respectant l'engagement d'un programme à hauteur de 5 milliards d'euros en équivalent subvention*", soit un apport de 850 millions d'euros en 2015, 2016 et 2017, puis 700 millions en 2018, et 500 millions en 2019.

Les aides pour la recherche d'un emploi étudiant

Jobaviz, sous forme d'une [plateforme en ligne dédiée](#) [1], vise principalement à assister les étudiants dans leur quête d'opportunités d'emploi. Cette plateforme permet de créer un profil, d'explorer les annonces d'emploi, et d'établir des connexions avec des employeurs locaux. Jobaviz simplifie la mise en relation entre les étudiants et les occasions de travail qui correspondent à leurs compétences et à

leurs besoins. Cet outil se révèle être une solution pratique et efficace pour dénicher un emploi étudiant en adéquation avec vos capacités et préférences. Par ailleurs, si vous êtes également à la recherche de possibilités de formation supplémentaire, la plateforme de formation [Walter Learning](#) [2] offre une variété de formations, incluant notamment des programmes de développement professionnel continu (DPC) dans le domaine de la santé pour devenir notamment secrétaire médicale. Il convient de noter que les offres d'emploi et les entreprises sont soumises à une vérification manuelle sur la plateforme.

Guide des assurances pour étudiants : Pour les étudiants, il est essentiel de bien comprendre et de choisir les assurances adaptées à leurs besoins. Ce site offre un panorama complet des informations nécessaires sur les assurances étudiantes. En tête de liste figure l'assurance santé, qui assure une couverture des frais médicaux et des hospitalisations, un point souvent prioritaire pour les jeunes. Vient ensuite l'assurance habitation, indispensable pour protéger son logement contre divers imprévus. La plateforme met également en avant l'importance de l'assurance responsabilité civile, essentielle pour couvrir les dommages causés involontairement à autrui. Par ailleurs, des assurances spécifiques, telles que l'assurance scolaire pour les activités éducatives ou l'assurance voyage pour les séjours à l'étranger, sont également détaillées. Grâce à <https://www.assurances-etudiants.com/> [3], les étudiants disposent d'une vue d'ensemble claire et précise sur les options disponibles, facilitant leur quotidien et leur gestion des risques.

En savoir plus :

- [Action Logement : la convention entre l'Etat et l'UESL enfin finalisée](#) [4]. Localtis.info, 28/11/2014.

- [L'Etat et l'UESL-Action Logement ont signé ce jour la convention quinquennale 2015-2019](#) [5].

Ministère de la Ville, communiqué de presse du 2/12/2014.

Dates: Vendredi 19 décembre 2014 - 01:00

Thématiques: [Emploi, Insertion, Formation](#) [6]

[Logement / habitat](#) [7]

[Renouvellement Urbain](#) [8]

Publié le 19 décembre 2014

URL de la source (modifié le 06/12/2024 - 10:41): <https://www.irev.fr/actualites-0/signature-dune-convention-quinquennale-entre-letat-et-luesl-action-logement>

Liens

[1] <https://www.jobaviz.fr/>

[2] <https://walter-learning.com/formations-gestion-et-administration/formation-secretaire-medical>

[3] <https://www.assurances-etudiants.com/>

[4] <http://www.localtis.info/cs/ContentServer?pagename=Localtis/LOCActu/ArticleActualite&cid=1250268110091&cid=1250268106874>

[5] <http://http://ville.gouv.fr/?l-etat-et-l-uesl-action-logement>

[6] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3682>

[7] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3688>

[8] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3697>